

# CHARTRE D'AFRIQUE VERTE INTERNATIONALE

## 1. Préambule :

Le mode d'organisation et de fonctionnement d'Afrique Verte Internationale, au Sahel comme en France, doit s'adapter aux évolutions politiques et économiques. Au sud, la réforme institutionnelle a eu pour objet de confier à de nouvelles entités nationales animées par des représentants de la société civile, la responsabilité des actions conduites antérieurement par les antennes nationales de l'association. Au nord, cette réforme a eu pour objet de préciser l'évolution des missions de l'association. Des formes nouvelles de partenariats entre ces différentes entités nationales sont à construire. L'adoption et l'application de cette charte commune sont l'élément fédérateur d'un réseau international, dénommé AFRIQUE VERTE INTERNATIONALE, attaché à la réussite d'objectifs communs pour une sécurité alimentaire plus solidaire dans les pays du Sahel.

## 2. Historique :

Association de solidarité internationale, Afrique Verte a été fondée en 1990 par cinq ONG françaises : Frères des Hommes, Peuples Solidaires, Terre des Hommes, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Association Française des Volontaires du Progrès. Elle est l'aboutissement, au cours des années 1980, d'une campagne de sensibilisation en France sur les questions relatives à la sécurité alimentaire en Afrique sahélienne ; cette campagne qui se situait après une grave période de sécheresse a conduit à une révision des modes d'utilisation des fonds consacrés à l'aide alimentaire.

Depuis sa création, Afrique Verte s'efforce de démontrer, au travers des actions qu'elle mène dans les trois pays du Sahel où elle s'est implantée successivement (Niger, Burkina Faso et Mali), que les pénuries céréalières n'ont pas un caractère inéluctable et qu'elles ont pour effet principal de favoriser une croissance des importations alimentaires qui handicapent le développement des filières nationales. Par des politiques, des mesures incitatives et une meilleure organisation des marchés, Afrique Verte soutient qu'il est possible d'élargir l'accès en céréales de base à des prix plus équitables pour des catégories de populations défavorisées en milieu rural ou urbain.

Dans le même esprit, l'association intervient en faveur de la promotion de la consommation des céréales locales notamment en milieu urbain en mobilisant l'ensemble des agents économiques (producteurs, commerçants, transformateurs) impliqués dans la gestion de ces filières. L'impact de cette approche d'Afrique Verte peut être encore plus significatif les années où le retour à des situations climatiques plus normales entraînent la constitution d'excédents céréaliers.

Dans ce contexte d'intervention plus large, des efforts pour l'amélioration de la compétitivité par la qualité et l'adaptation de l'offre aux exigences d'une consommation en pleine évolution, peuvent contribuer à une reconquête de marchés nationaux plus concurrentiels. Il n'en demeure pas moins que ces efforts n'atteindront un résultat significatif que s'ils s'insèrent dans des politiques nationales et internationales de sécurité et souveraineté alimentaires adéquates. La société civile a son rôle à jouer dans l'élaboration de ces politiques. Dans ce dessein, Afrique Verte œuvre au renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des organisations paysannes et groupements de commercialisation pour qu'ils soient, au sein de la société civile, des interlocuteurs reconnus sur les questions de développement agricole et durable et étroitement associés à la définition des politiques sectorielles.

Une phrase, qui reste d'actualité, "**Le Sahel peut nourrir le Sahel**" résume les engagements et les ambitions de l'association. Sa traduction opérationnelle doit s'adapter aux évolutions d'une économie et d'un commerce mondial en pleine mutation.

## 3. Les missions d'Afrique Verte Internationale :

Afrique Verte Internationale s'est donnée pour mission de contribuer à la souveraineté alimentaire, droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. Dans ce cadre, Afrique Verte a décidé volontairement de limiter le champ de ses interventions à l'un des aspects fondamentaux de la question alimentaire, la consommation des céréales locales.

Si la promotion des échanges céréaliers par une démarche contractuelle entre organisations rurales de base peut être un des facteurs d'amélioration de l'offre alimentaire, Afrique Verte International est aussi convaincue que le développement de celle-ci est lié à la promotion de la consommation des céréales nationales.

Cette promotion, qui doit être envisagée dans un contexte de compétitivité durable sur les marchés intérieurs et face au marché international, ne peut résulter que d'une approche plus globale de l'ensemble des aspects liés à l'organisation et à la gestion des filières de produits.

En conséquence, Afrique Verte International :

- **défendra** les aspirations des agents économiques impliqués dans le secteur céréalier (producteurs, commerçants et transformateurs).
- **sera** avec les représentants de ces agents un interlocuteur actif dans la définition de politiques cérésières et alimentaires et leur mise en œuvre :
  - \* pour l'amélioration de la situation économique et sociale de la population ;
  - \* pour la construction d'une agriculture durable ;
  - \* pour la promotion d'une consommation urbaine ou rurale en produits nationaux de qualité et compétitifs.

La réalisation de ces objectifs implique un dialogue avec :

- les responsables politiques nationaux et les élus locaux, les services de l'administration,
- les organisations régionales ou internationales ainsi que les bailleurs de fonds,

Afrique Verte International entend promouvoir la défense de politiques économiques qui sécurisent le maintien d'une agriculture familiale pluri-active, plus justement rémunérée et protectrice de son environnement.

Sur un plan plus global, Afrique Verte International entend aussi diffuser auprès d'un public élargi au Nord comme au Sud, une image positive du Sahel en particulier et de l'Afrique en général.

Afrique Verte International entend enfin promouvoir les actions des associations qui la composent.

#### 4. Principes d'intervention :

Afrique Verte International n'a pas vocation à imposer un modèle d'organisation de la chaîne alimentaire, elle propose une dynamique et accompagne la recherche de solutions adaptables à la diversité de chaque situation et la mise au point d'outils appropriés à cette diversité.

En conséquence, les associations nationales membres d'Afrique Verte International s'engagent à :

- \* **consacrer** une part significative des moyens humains et financiers dont elles disposent pour favoriser l'innovation dans les différents domaines qui concourent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la valorisation des céréales locales ;
- \* **renforcer** les capacités professionnelles et organisationnelles de groupements de producteurs, de commerçants, de transformateurs et de consommateurs ;
- \* **agir pour améliorer** l'organisation des marchés et faciliter les transactions commerciales,
- \* **et offrir** aux consommateurs des produits alimentaires de qualité adaptés à leur demande et respectueux des habitudes alimentaires.
- \* **développer** leurs compétences et celles de leurs partenaires pour mieux participer aux débats nationaux et internationaux;
- \* **mettre en commun** leurs expériences pour valoriser ces programmes d'activité et en assurer une large diffusion au Sud comme au Nord.

Elles sont ouvertes à toute forme de collaboration ou de partenariat avec d'autres associations, organismes publics et privés partageant leurs préoccupations et engagements, pour consolider, élargir, reproduire, dans ces domaines de compétences, des activités dont l'impact et la qualité sont reconnus.